



Rapports des comités du Conseil exécutif

Rapports du Comité permanent des Organisations non gouvernementales

1. Conformément aux Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la Santé et les organisations non gouvernementales,¹ le Comité permanent des Organisations non gouvernementales² s'est réuni le 17 janvier 2012. Le Conseil est invité à étudier les projets de résolution et de décision proposés ci-dessous aux paragraphes 12 et 13.

I. DEMANDES D'ADMISSION À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS (documents à distribution restreinte EB130/NGO/1-4)³

2. Le Comité a examiné les demandes d'admission à des relations officielles soumises par les organisations suivantes : la Société internationale de Néphrologie, la World Hepatitis Alliance, l'International Spinal Cord Society et la Fédération Handicap International.⁴ Le Comité a examiné les qualités de chaque candidature afin de déterminer si, de son point de vue, les organisations non gouvernementales réunissaient les conditions d'admission à des relations officielles telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 3 des Principes susmentionnés.

3. Compte tenu des renseignements fournis et du complément d'information émanant du Secrétariat, le Comité a conclu que les organisations non gouvernementales réunissaient les conditions d'admission à des relations officielles et recommandé de les admettre à des relations officielles avec l'OMS.

¹ *Documents fondamentaux*, 47^e ed., Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2009.

² Membres : Professeur A. Babloyan (Arménie), Dr J. Diaz Anaiz (suppléant du Dr M. T. Valenzuela (Chili), Dr Pe Thet Khin (Myanmar), Dr B. Valentin (Seychelles) (Président) et Dr A. I. Abdi (Somalie).

³ Documents à distribution restreinte EB130/NGO/1, EB130/NGO/2, EB130/NGO/3 et EB130/NGO/4, respectivement.

⁴ Soumis aux membres du Conseil exécutif sous couvert de la lettre en date du 15 novembre 2011 portant la cote L/11.19.

II. EXAMEN DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS (document à distribution restreinte EB130/NGO/WP/1)

4. Le Comité a examiné les rapports concernant les relations avec les 57 organisations non gouvernementales dont la liste est annexée au présent document. Les rapports regroupent les renseignements communiqués par les organisations et les évaluations du Secrétariat. Une évaluation prend en compte le fait que, conformément au paragraphe 4.5 des Principes, « un plan de collaboration établi en fonction d'objectifs arrêtés d'un commun accord et définissant des activités ... constituera la base des relations officielles ... ».

5. Le Comité a examiné les rapports concernant la collaboration instaurée entre l'OMS et 50 organisations non gouvernementales et recommandé au Conseil de féliciter ces organisations non gouvernementales de la contribution qu'elles continuent d'apporter à la réalisation des objectifs de l'OMS et de maintenir les relations officielles de ces organisations avec l'OMS. Le nom de ces organisations est suivi d'un astérisque dans l'annexe jointe.

6. Le Comité a procédé à l'examen des rapports individuels. Il a noté que le rapport concernant CropLife International mentionnait plusieurs activités au cours de la période faisant l'objet de l'examen (2009-2011) ; toutefois, il reste à convenir d'un plan de collaboration et il semble que l'examen ait révélé la nécessité de clarifier les relations. Le Comité est convenu de recommander au Conseil de prendre note du rapport et de reporter l'examen des relations avec cette organisation non gouvernementale à la cent trente-deuxième session du Conseil exécutif, et il demande au Secrétariat de présenter alors au Conseil un rapport sur les efforts entrepris pour convenir d'un plan de collaboration ou, le cas échéant, sur l'état des relations.

7. Les rapports concernant les relations avec l'Union internationale de Chimie pure et appliquée et l'Organisation islamique pour les Sciences médicales indiquaient, entre autres, que la collaboration au cours de la période 2009-2011 avait cessé et que le Secrétariat de l'OMS n'escomptait pas rechercher un accord sur des plans de collaboration avec ces organisations. Le Comité permanent a recommandé qu'il soit pris note des rapports et qu'il soit mis fin aux relations officielles avec l'Union internationale de Chimie pure et appliquée et l'Organisation islamique pour les Sciences médicales.

8. Le Comité a ensuite examiné la suite donnée à la décision EB128(1)¹ du Conseil concernant un certain nombre d'organisations non gouvernementales. Pour ce qui est des relations avec le Conseil international des Femmes, le rapport indiquait, entre autres, qu'il n'existait au dossier aucune réponse à l'invitation formulée de rechercher avec l'OMS la possibilité de convenir d'un plan de collaboration. Le Comité a recommandé qu'il soit pris note du rapport et qu'il soit mis fin aux relations officielles avec le Conseil international des Femmes.

9. En ce qui concerne la Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques, le rapport indiquait qu'un plan avait été convenu, prévoyant des réunions pour analyser les données d'expérience et les observations quant au respect du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, un projet de collecte de données sur les aliments préparés destinés aux enfants de 6 à 24 mois dans certains pays en vue d'analyser la composition nutritionnelle de ces aliments, et la mise au point d'un programme d'éducation en matière de sécurité sanitaire des aliments pour promouvoir la salubrité des aliments dans la chaîne de production alimentaire. Prenant note des

¹ Document EB128/2011/REC/1.

efforts fructueux entrepris pour convenir d'un plan de collaboration, le Comité a décidé de recommander qu'il soit pris note du rapport et que les relations officielles avec la Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques soient maintenues.

10. Le Comité a noté que la Ligue internationale La Leche avait confirmé que la collaboration avait cessé du fait de changements organisationnels associés à des changements administratifs et qu'elle restait intéressée par une collaboration avec l'OMS. Le Comité a cru comprendre qu'une réponse aux propositions de l'OMS était attendue. Le Comité a recommandé qu'il soit pris note du rapport et, qu'en attendant la réception d'un rapport sur le plan de collaboration convenu ou, le cas échéant, sur l'état des relations, l'examen des relations avec la Ligue internationale La Leche soit reporté d'une année supplémentaire, jusqu'à la cent trente-deuxième session du Conseil exécutif.

11. Le rapport concernant les résultats des efforts entrepris pour convenir d'un plan de collaboration avec la Fédération internationale des Sciences de Laboratoire biomédical a ensuite été examiné. Il semble que les propositions de collaboration soient toujours en discussion avec l'OMS et que les deux parties espèrent parvenir à un accord. Le Comité a recommandé qu'il soit pris note du rapport et, qu'afin d'encourager la poursuite des discussions en vue de la conclusion d'un accord de collaboration, l'examen soit reporté d'une année supplémentaire, jusqu'à la cent trente-deuxième session du Conseil exécutif, au cours de laquelle un rapport devra être présenté sur le plan de collaboration convenu. En outre, le Comité a recommandé que la Fédération soit informée que, faute de plan de collaboration convenu, il serait mis fin aux relations officielles.

III. PROJETS DE RÉOLUTION ET DE DÉCISION

12. Projet de résolution

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales,¹

1. DÉCIDE d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les organisations non gouvernementales suivantes : la Société internationale de Néphrologie, la World Hepatitis Alliance, l'International Spinal Cord Society et la Fédération Handicap International ;

2. DÉCIDE de mettre fin aux relations officielles avec le Conseil international des Femmes, l'Union internationale de Chimie pure et appliquée et l'Organisation islamique pour les Sciences médicales.

13. Projet de décision sur l'examen des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS

Le Conseil exécutif, ayant examiné et noté le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales¹ concernant l'examen d'un tiers de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS, et donnant suite à la décision EB128(1), a décidé de ce qui suit.

¹ Document EB130/31.

Prenant note avec satisfaction de leur collaboration avec l'OMS et se félicitant de leur intérêt soutenu pour l'action de l'OMS, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles avec les organisations non gouvernementales dont le nom est suivi d'un astérisque dans l'annexe du rapport.

Notant qu'un plan de collaboration avait été convenu, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles de l'OMS avec la Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques.

Notant que des plans de collaboration convenus devaient encore être mis au point, le Conseil a décidé de reporter l'examen des relations avec CropLife International et la Ligue internationale La Leche jusqu'à la cent trente-deuxième session du Conseil, au cours de laquelle des rapports, soit sur les plans de collaboration convenus soit sur l'état des relations, seront examinés.

Prenant note du rapport et afin d'encourager les efforts poursuivis en vue de la conclusion d'un plan de collaboration, le Conseil a décidé de reporter l'examen des relations avec la Fédération internationale des Sciences de Laboratoire biomédical d'une année supplémentaire, jusqu'à la cent trente-deuxième session du Conseil, et a demandé en outre que la Fédération soit informée que, faute d'un plan de collaboration convenu, il serait mis fin aux relations officielles.

ANNEXE

**LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS
OFFICELLES AVEC L'OMS AYANT FAIT L'OBJET DE L'EXAMEN
DU CONSEIL EXÉCUTIF À SA CENT TRENTIÈME SESSION**

Association du Transport aérien international*
Association internationale contre la Lèpre*
Association internationale de Logopédie et Phoniatrie*
Association internationale de Recherche dentaire*
Association internationale des Lions Clubs (Lions Clubs International)*
Association internationale pour l'Étude de la Douleur*
Association internationale pour les Résidus solides*
Association mondiale vétérinaire*
Caritas Internationalis*
CBM*
Centre européen d'Écotoxicologie et de Toxicologie des Produits chimiques*
Commission internationale de Protection contre les Rayonnements non ionisants*
Commission internationale de Protection radiologique*
Conseil international des Femmes
Conseil international d'Ophtalmologie*
Conseil mondial de la Plomberie*
CropLife International
Fédération dentaire internationale*
Fédération internationale des Associations contre la Lèpre*
Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques
Fédération internationale des Sciences de Laboratoire biomédical
Fédération internationale des Sociétés d'Oto-rhino-laryngologie*
Fédération internationale de Thalassémie*
Fédération internationale du Diabète*
Fédération mondiale de l'Hémophilie*
Fédération mondiale du Cœur*
Fédération mondiale du Thermalisme et du Climatisme*
Fondation internationale pour les Yeux¹*
Helen Keller International*
Institut international des Sciences de la Vie*
International AIDS Society*
International Medical Corps*
International Society for Environmental Epidemiology*
International Society of Doctors for the Environment*
International Water Association*
Ligue internationale La Leche
Ligue mondiale contre l'Hypertension*
March of Dimes Foundation*
ORBIS International*
Organisation internationale de Surveillance et de Recherche concernant les Anomalies congénitales*

¹ Précédemment International Eye Foundation, Inc.

Organisation islamique pour les Sciences médicales
Organisation mondiale contre l'Accident vasculaire cérébral*
Organisation mondiale contre la Cécité*
Organisation pour la Prévention de la Cécité*
Réseau international pour le Traitement et la Recherche contre le Cancer*
Réseau international sur la Santé, l'Environnement et la Sécurité de l'Enfant*
Rotary International*
Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS (GNP+)*
Société royale du Commonwealth pour les Aveugles (Sight Savers)^{1*}
Union internationale contre la Tuberculose et les Maladies respiratoires*
Union internationale contre le Cancer*
Union internationale contre les Infections transmises sexuellement*
Union internationale de Chimie pure et appliquée
Union internationale des Sociétés d'Immunologie*
Union internationale de Toxicologie*
Union mondiale des Aveugles*
World Council of Optometry*

= = =

¹ Précédemment Société royale du Commonwealth pour les Aveugles (Sight Savers International).

* Compte tenu des rapports de collaboration pour la période considérée (2009-2011), le Comité permanent des Organisations non gouvernementales a recommandé le maintien des relations officielles avec les organisations non gouvernementales dont le nom est suivi d'un astérisque ; d'autres organisations non gouvernementales font l'objet de décisions ou d'une résolution particulière.